



**Schéma stratégique piéton  
métropolitain :**  
Éléments clés

# Schéma stratégique piéton métropolitain : éléments clés

## Qu'est-ce qu'un schéma stratégique piéton ?

Le schéma stratégique piéton métropolitain est un document cadre qui vise à éclairer et conforter l'action de la Métropole en faveur du développement de la pratique de la marche.

Son élaboration a été prescrite par le Plan de Déplacements Urbains 2018-2027 (PDU) adopté le 7 décembre 2018, car la marche constitue un axe majeur de la politique des mobilités.

En effet, nous sommes tous piétons. Quel que soit le mode de déplacements que nous utilisons, nous y accédons en tant que piéton. C'est le mode qui précède et qui suit tous les autres.

## Pourquoi un schéma stratégique piéton métropolitain ?

Développer une métropole marchable, c'est répondre aux grands défis auxquels la Métropole doit faire face (la transition écologique et énergétique, le vieillissement, la santé publique, la cohésion sociale) et par conséquent aux cinq grands enjeux du PDU.



Un schéma stratégique piéton pour répondre aux 5 grands enjeux du PDU

**ENVIRONNEMENT,  
SANTÉ PUBLIQUE  
TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

par une politique de mobilité sobre en énergie et contribuant au Plan Climat

**MAÎTRISE  
DES DÉPENSES**

par une optimisation des coûts pour la collectivité comme pour l'utilisateur

**MOBILITÉ  
POUR TOUS**

par une offre de déplacements adaptée à tous les territoires et usagers

**CADRE DE VIE  
ET BIEN-VIVRE  
ENSEMBLE**

par un espace public apaisé et de qualité

**ATTRACTIVITÉ**

pour une métropole européenne, attractive, rayonnante et dynamique



Le schéma stratégique apporte un changement de paradigme : passer d'une conception basée sur un usage de l'espace qui vise l'écoulement et la vitesse, comme symboles de performance et de modernité, à une conception centrée sur l'allure et l'échelle du piéton, propice au bien-être et au bien-vivre ensemble.

### Qu'est-ce qui est attendu de ce schéma ?

**Le schéma stratégique piéton prône un espace plus accessible, plus inclusif, plus égalitaire, plus sûr et plus agréable pour le piéton.**

#### Il vise à :

- éclairer le cadre de l'action de la Métropole, pour faire de son territoire un espace marchable, où les différents modes cohabitent en harmonie et pour donner une part belle à la marche ;
- préserver l'environnement et la santé publique ; la marche est non polluante, non consommatrice d'énergie fossile et participe activement à la santé publique en luttant contre la sédentarité .

Le développement de la marche permet de conforter la qualité de vie du territoire et de répondre à l'ensemble de ces enjeux à des coûts maîtrisés. Les retombées économiques sont indéniables (baisse des dépenses liées à la santé publique, maintien du commerce de proximité, optimisation des dépenses d'achat de bus et de rames de tramway plus capacitaires en lien avec l'encouragement au recours à la marche pour les sections les plus saturées et sur des courtes distances, etc.).

## CHIFFRES CLÉS



PART DE LA MARCHÉ  
EN 2002 : **21 %**

LA MARCHÉ À PIED **26 %**  
Des déplacements des métropolitains  
en 2015

L'OBJECTIF DU PDU\* **30 %**  
à l'horizon 2030

**1 DÉPLACEMENT SUR 2**  
EST INFÉRIEUR À 3 KM  
(30-45 mn en moyenne à pied)  
**dont 40 %**  
sont effectués en voiture

**57 %** des piétons  
sont des femmes

**43 %** des piétons  
sont des hommes

NOMBRE DE  
déplacements  
à pied par jour  
et par personne  
(personnes de 5 ans et plus)



**1,1**

**1 DÉPLACEMENT SUR 4**  
EST INFÉRIEUR À 1 KM  
(11 mn en moyenne à pied)  
**dont 23 %**  
sont effectués en voiture

Source : EDGT 2015 et AURAN  
\* Plan de Déplacements Urbains

### Les orientations : une métropole pour tous, plus accessible et plus apaisée

Les orientations du schéma stratégique piéton s'appuient sur celles du plan de déplacements urbains. Elles se déclinent sur quatre sujets majeurs : la fabrique de la ville, l'aménagement de l'espace public, le changement de comportement de mobilité, le suivi et l'évaluation de la politique publique.

### À travers 4 ambitions et 28 actions, ce schéma vise à mobiliser :

- **toutes les politiques publiques** (mobilités, égalité, politique de la ville, santé publique, éducation-petite enfance, sport et animation sportive, la ville la nuit, art dans la ville, entretien des espaces publics, police de la circulation et du stationnement, déchets, éclairage public, aménagement des espaces publics, etc.),
- **tous les corps de métiers** intervenant à toutes les échelles (service au citoyen.ne, intervention sur l'espace public, planification, aménagement, etc.)
- **et les citoyen·nes**, eux-mêmes, elles-mêmes principa·les·ux acteur·trices. du développement de la marche.



## Ambition 1

# améliorer, mailler et rendre lisibles les itinéraires piétonniers

La marche est l'essence même de la Métropole rapprochée, un des axes majeurs et commun entre le PDU et le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm). Cet axe se traduit par la conjugaison de la politique des mobilités avec le développement urbain, soit une fabrique de la ville des courtes distances ou autrement appelée la ville du quart d'heure.

### Les mesures se déclinent à travers :

> **Un développement urbain compact et mixte**, s'organisant autour de plusieurs centralités reliées entre elles par un réseau vélo et de transports collectifs. Chaque centralité devra être confortée dans sa qualité de vie, en renforçant sa mixité fonctionnelle (équipements, services, logements, activités, ...).

> **Une amélioration du maillage à l'échelle de la Métropole qui implique une attention portée :**

- aux zones bâties qui ne doivent pas constituer des obstacles trop importants pour les piétons. Il est recommandé des îlots de moins de 120 m de côté pour les piétons. La structure urbaine doit permettre également des espaces de respiration éclairés ;
- au développement des continuités piétonnes à l'échelle de la Métropole en traitant les discontinuités et notamment les franchissements des cours d'eau telle que l'amélioration des franchissements de Loire et

des grandes infrastructures (le périphérique, les voies ferrées,...).

- à l'agencement des espaces dans le développement des projets urbains :
  - au maillage piéton devra être adossée la trame verte et bleue, soit des continuités d'espaces végétalisés supports de biodiversité qui permettront une intégration continue de la nature en ville. L'alternance de cheminements, de points d'attraction (sculpture, fontaine, etc.) et de lieux de pause et de repos (parcs, jardins, bancs, toilettes publiques, etc.) ainsi que la végétalisation du parcours, favorisent la marche et aussi l'appropriation des espaces publics.
  - l'occupation des rez-de-chaussée des bâtiments situés dans les centralités de proximité, par des activités qui pourraient s'organiser de jour comme de nuit, tels que les commerces et services de proximité ou des espaces associatifs, permet de maintenir une animation dans les rues.



**La ville du 1/4h** est un concept de ville où l'on peut trouver à 15min à pied ou à 5min à vélo de chez soi, tout ce qui est essentiel à la vie : s'alimenter, étudier, travailler, se soigner, etc.

**74 %** DES HABITANT.E.S  
de la métropole vivent à 15min à  
pied des services fondamentaux  
(boulangerie, services alimentaires,  
écoles, etc.)

Source : Les synthèses de l'AURAN,  
« le quart d'heure nantais », sept 2021.

## Ambition 2

# soigner la conception et les ambiances, rendre accessible et procurer un sentiment de sécurité sur l'espace public

Le soin porté à la qualité des espaces publics et à leur confort est fondamental pour le développement de la marche. Construire un espace attentif aux plus fragiles constitue une garantie d'usage pour tous, ce qui concourt à une Métropole plus accessible, plus égalitaire, non sexiste et à la portée des personnes âgées et des enfants.

En vue de conforter la place du piéton sur l'espace public en réduisant les conflits d'usage, l'insécurité et les nuisances liés notamment au trafic automobile, il s'agit de :

- **renforcer la culture commune** à l'ensemble des intervenants sur l'espace public à travers l'actualisation et la diffusion de plusieurs guides et chartes, complétées par la sensibilisation et la formation.
- **poursuivre et renforcer les mesures de réduction des déplacements motorisés** et de déploiement de la modération des vitesses.

- **garantir la largeur minimale et sans obstacle de 1,4 m des trottoirs**, une obligation réglementaire, d'adapter cette largeur aux usages et à l'intensité piétonne, tout en luttant contre l'occupation intempestive des espaces dédiés aux piétons (chevalets des commerces, véhicules en stationnement, terrasses, etc.).
- **améliorer la sécurité du piéton et sa cohabitation avec les différents modes de déplacements** et plus particulièrement avec le vélo et les engins de déplacement personnel motorisés. La sécurisation des traversées piétonnes fera l'objet d'un audit.

### Habitants et riverains, acteurs de l'appropriation et de l'animation des espaces

Leur participation à toutes les étapes des projets d'aménagements, de la réflexion à l'évaluation passant par la mise en œuvre, confortera la prise en compte de l'expertise d'usage.

## Vers un espace public plus accessible, plus inclusif, plus égalitaire, plus sûr et plus agréable

La ville apaisée est à la fois accessible, agréable et sécurisée : c'est le gage d'un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements.





## Ambition 3

### inciter à la pratique de la marche

#### Le changement de comportement, axe fondamental du PDU et du schéma stratégique piéton

Tout le monde est piéton. C'est l'activité physique la plus accessible et aisément réalisable. Sensibiliser à la marche et inciter à son usage, c'est mettre en avant ses atouts, sous tous ses aspects :

- bonne pour la santé et le bien-être ;
- rapide et efficace pour les déplacements courts ;
- agréable et instructive (patrimoine naturel, historique, artistique, ...) ;
- facteur de liberté, d'autonomie et vecteur de vie sociale et urbaine ;
- économique et accessible au plus grand nombre ;
- écologique car non polluante.

Il s'agit par cette ambition :

- **d'informer de manière intuitive**, ludique et intelligente, sur les itinéraires à pied, les temps de parcours.
- **d'accompagner les mesures de sensibilisation** de la santé publique en faveur de la marche (manger-bouger, parcours santé, le mois de la marche, réseau des villes amies des aînés, etc.).
- **de conforter le volet marche du conseil en mobilité**, notamment l'écomobilité scolaire (dont la démarche de la rue aux écoles) et les plans de mobilité d'entreprises.
- **de sensibiliser au bien-vivre ensemble**, communiquer sur les règles d'usage des espaces publics, sensibiliser au respect mutuel et inciter à la vigilance plus accrue envers les plus fragiles.



# 1600 km

DE VOIES APAISÉES  
aujourd'hui à l'échelle de  
la Métropole (55 % des  
voies situées en zone  
agglomérée), dont 320km  
réalisés dans le cadre de  
la démarche « la rue pour  
tous », des aménagements  
accompagnant la crise  
sanitaire qui ont été  
pérennisés.

# 97 km

DE RUES OU AIRES SONT  
DÉDIÉES AUX PIÉTONS

## Ambition 4

### **suivre les pratiques de la marche et évaluer le plan d'actions**

Le suivi des pratiques en faveur de la marche permet de renforcer leur connaissance, celle de l'état des espaces, et de tirer les enseignements en vue de l'amélioration des actions à venir.

**La marche constitue le mode le moins renseigné**, car il reste le plus difficile à suivre tant en termes de pratique qu'en termes de capacité des espaces publics à favoriser la marche. D'où la nécessité à poursuivre nos efforts pour améliorer la connaissance sur l'indice de la marchabilité des espaces. Le développement d'outils de suivi et d'évaluation est donc incontournable.

### **L'élaboration du schéma : une démarche concertée**

Le projet du schéma stratégique piéton s'est appuyé sur une démarche transversale et partagée. Dès 2016 et avec le conseil des usagers de l'espace public (CUEP), des ateliers spécifiques ont permis de définir les objectifs et les orientations du schéma stratégique piéton. Les grands débats (transition énergétique, Loire et longévité), les ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration de documents de planification institutionnels (PLUm, PDU, PLH, ...) ont permis également d'enrichir le document. Enfin le comité des partenaires de la mobilité a apporté une lecture attentive et contributive au schéma en décembre 2021.

---

---

**Marchez 30min par jour !**

**En une seule fois ou par séquences de marche active de 10min**

Recommandation du programme national Nutrition Santé et de l'Organisation Mondiale de la Santé



